

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE
DETACHEMENT DEROGATOIRE DES
BENEFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI
DES TRAVAILLEURS HANDICAPES**

Une session de la commission de détachement dérogatoire des **bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés**, organisée par le Centre de Gestion de la Loire s'est réunie le 28/09/2026, à Saint-Priest-En-Jarez.

La séance est ouverte à : 9 H 00

La séance est clôturée à : 9 H 45

Composition de la commission :

Mme Laurence FORISSIER **Présidente de la commission**

Mme Anaïs BERNARD **Personnalité compétente dans l'insertion professionnelle
des personnes en situation de handicap**

M Yannick PIOLET **Représentant RH de la collectivité**

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission propose au détachement les agents figurant sur la liste ci-dessous, dressée pour chaque collectivité par ordre alphabétique :

- Nom de la collectivité : LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

Nom de naissance	Nom d'usage	Prénom
	ROUX	Nicde

Fait à Saint-Etienne, le 28/09/2026 à 10 H 00

SIGNATURE des membres de la commission :

- La Présidente de la commission, Laurence FORISSIER : 
- La personnalité compétente dans l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, Anaïs BERNARD : 
- Le représentant RH de la collectivité, Yannick PIOLET : 

Publié dans la collectivité le : 5/10/2026

Publié sur le site internet du CDG42 le : 02/10/26

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LYON situé au 184 Rue Duguesclin 69003 LYON, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr